Espagnac
Sainte Eulalie

COMMUNE D'ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE
Conseil Municipal du 16 Juillet 2026 à 18h00
Procès-verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Hélène FERRARINI, Boris BAGREAUX, Étienne GROUSILLIAT, Philippe ROCHEFORT, Pierre SORET.
Absente excusée : Odette DAMON.

Secrétaire de séance : Hélène FERRARINI

Sur convocation envoyée le 09/07/2026

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du conseil du 4 Juin 2026.

2. Délibérations

- **Transfert des pouvoirs de police spéciale et de l'habitat indigne à la communauté de communes du Grand Figeac**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à Mme la Maire pour que la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie engage les démarches menant à la signature d'une convention tripartite avec l'Agence régionale de la Biodiversité et le Syndicat Mixte Célé Lot Médian. Par cette convention, la commune rejoindra les Bio Div Tours, qui consistent en l'accueil de groupes d'élus sur une demi-journée pour des visites de terrain consacrées à la valorisation d'actions de préservation de la biodiversité déployées sur la commune, dans la limite de deux visites maximum par an. La convention sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

- **Transfert des pouvoirs de police spéciale et de l'habitat indigne à la communauté de communes du Grand Figeac**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie conservera ses pouvoirs de police en matière d'habitat indigne.

- **Désignation d'un référent Natura 2000**

Étienne Grousilliat est désigné élu référent Natura 2000 à l'unanimité des membres présents.

3. Informations et questions diverses

- **Conditions de location de la Salle des Fêtes (tarifs et règlement intérieur)**

  Le Conseil Municipal décide de préparer un nouveau règlement pour la location de la salle des fêtes. Il sera présenté, discuté et adopté lors d'un prochain conseil.

- **Arrêté sécheresse**

  Après examen du modèle d'arrêté sécheresse envoyé par le syndicat mixte Ségala Limargue, la majorité du Conseil Municipal décide de ne pas prendre d'arrêté municipal restreignant les usages de l'eau (dit arrêté sécheresse) et s'en tenir aux arrêtés préfectoraux en la matière.

- **Devis travaux dans la cour du prieuré par l'entreprise Breil**

  Mme la Maire informe le Conseil municipal que le coût des travaux pour purge des murs dans la cour du prieuré s'élève à 1100 euros HT. Le Conseil approuve ces travaux.

- **Panne du lave-verre du bar**

  Mme la Maire informe le Conseil municipal que la réparation du lave-verre du bar a coûté 500 euros et que l'assurance a pris en charge 142 euros.

- **Présentation du bilan financier de la commune au 30 juin 2026**

  Le premier adjoint Pierre Soret présente le bilan financier de la commune au 30 juin 2026. Il est conforme aux prévisions établies dans le budget prévisionnel.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 20h.
La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 15 septembre 2026.